

Département des Alpes-Maritimes (06)

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PAYS DE GRASSE - COMMUNE DE
PEGOMAS**



ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

6.8 - AVIS PRESSE 2



ZI Bois des Lots
10 Allée des Gonsards
26 130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX

Téléphone : 04-75-04-78-24

*Etude réalisée avec le
concours financier de
l'Agence de l'Eau RMC*

*Décision attributive
n°2019 6011 du 5
décembre 2019*

*N° opération :
141.2019.108-OSC*



GRUPE MERLIN/Réf doc : 1319050-ER1-ETU-ME-1-001

**Le Commissaire enquêteur
Françoise ROUXEL**

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NM22751, N°9215847) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans le (s) titre(s):

Nice-Matin

Edition : Nice-Matin (Support papier)

Département : 06

Date de parution : 21/04/2026

Objet : Enquête publique

Fait à Nice, le 1 Avril 2026

Simon Perrot, Directeur général



*loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

Consultation : www.actulegales.fr

Le tarif et la composition des annonces légales sont déterminés par arrêté interministériel révisé chaque année. L'usage des rubriques de petites annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. Nice Matin s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Procédure d'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Pégomas

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, conformément à l'arrêté communautaire AR2026_002 en date du 31/03/2026, à une enquête publique portant sur l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de PEGOMAS, du lundi 20 avril 2026 au vendredi 22 mai 2026 inclus, dans le cadre du transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

Madame ROUXEL Françoise et Madame KUHNE-BARBIER sont désignées en qualité de commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant, conformément à la décision du 18 février 2026 de la Présidente du Tribunal administratif de Nice.

Le siège de l'enquête publique est fixé, à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, 57 avenue Pierre SEMARD, 06130 GRASSE dont les horaires d'ouvertures sont du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et l'enquête publique se déroulera à la Mairie de Pégomas, 169 Avenue de Grasse 06580 PEGOMAS dont les horaires d'ouvertures sont du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 sauf les jours fériés et le vendredi 15 mai 2026.

Pendant cette période, les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête publique seront consultables et chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser à l'attention du Commissaire enquêteur, par écrit à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (57, avenue Pierre Sémard – 06130 GRASSE).

Ces observations écrites devront lui parvenir avant la clôture de l'enquête, le cachet de la Poste faisant foi. Elles pourront être aussi adressées, dans ces mêmes délais, par courriel, à l'attention du Commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : zonage.pegomas@paysdegrasse.fr.

Le commissaire enquêteur, Madame ROUXEL Françoise, assurera des permanences pour recevoir les observations du public à la mairie de Pégomas :

- lundi 20 avril 2026 - 8 h 30 - 12h 30 / 13 h 30-16 h 30,
- mercredi 6 mai 2026 - 8 h 30 - 12h 30 / 13 h 30-16 h 30,
- vendredi 22 mai 2026 - 8 h 30 - 12h 30 / 13 h 30-16 h 30.

L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sera intégré dans le dossier d'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront déposés et consultables au Service Eau et Assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (10 avenue Francis DE CROISSET – 06130 Grasse) et la Mairie de Pégomas pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera publiée sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et sur le site internet de la Mairie de Pégomas.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir une communication du dossier d'enquête publique auprès du Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dès la publication d'ouverture de l'enquête.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête publique pourront être demandées auprès de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ou à l'adresse électronique suivante : zonage.pegomas@paysdegrasse.fr.

Le Conseil Communautaire approuvera, à l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de PEGOMAS.

Fait à Grasse, le 31/03/2026

Le Président,

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes

ATTESTATION DE PARUTION

Philippine LEON DI FEDE, représentante légale de la SARL Sud Est Presse RCS Nice 421 305 525, société éditrice du journal **Tribune Côte d'Azur**, atteste que cette annonce paraîtra dans le journal:

1345 - dépt. 06 - le 24-04-2026
sous le n° 1345A001

ANNONCE



**PROCEDURE D'ELABORATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
PLUVIALES DE LA COMMUNE DE PEGOMAS**

2ème avis d'enquête publique

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, conformément à l'arrêté communautaire **AR2026_002 en date du 31/03/2026**, à une enquête publique portant sur l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de PEGOMAS, du lundi **20 avril 2026 au vendredi 22 mai 2026** inclus, dans le cadre du transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

Madame ROUXEL Françoise et Madame KUHNE-BARBIER sont désignées en qualité de commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant, conformément à la décision du 18 février 2026 de la Présidente du Tribunal administratif de Nice.

Le siège de l'enquête publique est fixé, à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, 57 avenue Pierre SEMARD, 06130 GRASSE dont les horaires d'ouvertures sont du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et l'enquête publique se déroulera à la Mairie de Pégomas, 169 Avenue de Grasse 06580 PEGOMAS dont les horaires d'ouvertures sont du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 sauf les jours fériés et le vendredi 15 mai 2026.

Pendant cette période, les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête publique seront consultables et chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser à l'attention du Commissaire enquêteur, **par écrit** à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (57,avenue Pierre Sémard - 06130 GRASSE). Ces observations écrites devront lui parvenir avant la clôture de l'enquête, le cachet de la Poste faisant foi. Elles pourront être aussi adressées, dans ces mêmes délais, **par courriel**, à l'attention du Commissaire enquêteur, à l'adresse suivante

zonage.pegomas@paysdegrasse.fr.

Le commissaire enquêteur, Madame ROUXEL Françoise, assurera des permanences pour recevoir les observations du public à la mairie de Pégomas :

- lundi 20 avril 2026 - 8 h 30 - 12h 30 / 13 h 30-16 h 30,
- mercredi 6 mai 2026 - 8 h 30 - 12h 30 / 13 h 30-16 h 30,
- vendredi 22 mai 2026 - 8 h 30 - 12h 30 / 13 h 30-16 h 30.

L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sera intégré dans le dossier d'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront déposés et consultables au Service Eau et Assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (10 avenue Francis DE CROISSET - 06130 Grasse) et la Mairie de Pégomas pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera publiée sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et sur le site internet de la Mairie de Pégomas.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir une communication du dossier d'enquête publique auprès du Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dès la publication d'ouverture de l'enquête.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête publique pourront être demandées auprès de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ou à l'adresse électronique suivante:

zonage.pegomas@paysdegrasse.fr.

Le Conseil Communautaire approuvera, à l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de PEGOMAS.

Fait à Grasse, le

Le Président,

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-Président du Conseil

départemental des Alpes-Maritimes

tribune | côte
tribuna.net | d'azur

Agence de NICE
06300 - 15 rue Alexandre Mari
Tél. 04.92.17.55.00 - Fax 04.92.17.55.05
S.E.P. SARL Capital 50 000€ - 15 rue A. Mari 06300 NICE
SIRET 421 305 525 00014 RCS Nice - APE 5813 Z